

INFORMATION SUR LE PROJET

Prise en compte des acquis et mise en œuvre de la nouvelle gouvernance

Lors de sa dernière séance, le 3 décembre 2020, l'organe de pilotage de l'initiative « Formation professionnelle 2030 » a discuté de la certification professionnelle pour adultes, et spécialement de la prise en compte des acquis dans la formation professionnelle initiale des adultes. Il a par ailleurs préparé le programme de travail pour l'année prochaine. À partir du 1er janvier 2021, l'initiative « Formation professionnelle 2030 » sera pilotée par la Conférence tripartite de la formation professionnelle.

Certification professionnelle pour adultes

Dans le cadre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 », la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail ont lancé plusieurs projets sur la formation professionnelle des adultes, afin d'améliorer les conditions-cadres de la certification professionnelle pour adultes dans le secondaire II.

L'organe de pilotage « Formation professionnelle 2030 » a mené une discussion de fond sur la thématique « certification des adultes » afin de pouvoir cibler au mieux les besoins en vue des travaux à venir dans le cadres des différents projets 2030. Au cours des dernières années, le nombre des adultes qui ont obtenu une certification professionnelle a augmenté grâce à l'amélioration progressive des conditions-cadres relatives à la certification professionnelle pour adultes. Il est néanmoins nécessaire de continuer à prendre des mesures dans les domaines des coûts indirects de la formation, du conseil et de l'accompagnement ainsi que des offres de formation adaptées aux besoins spécifiques des adultes. Des projets en ce sens ont déjà été lancés.

Le manuel « [Formation professionnelle initiale pour adultes](#) » ainsi que le guide « [Prise en compte des acquis dans la formation professionnelle initiale](#) » et ses recommandations ont été présentés par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et la Commission Formation et qualification des adultes (CFQA) de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) à tous les acteurs concernés lors de différents événements organisés en 2019 et 2020. Le projet « [Lancement du guide sur la prise en compte des acquis dans la formation professionnelle initiale](#) » est ainsi clos et servira de référence de base pour la conceptualisation du projet des cantons « [Certification professionnelle pour adultes : prise en compte des acquis](#) » et pour la planification et la mise en œuvre d'autres projets sur cette thématique dans le cadre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 ».

En effet, suite aux discussions menées dans le cadre du lancement du guide mentionné plus haut, le groupe de travail du projet « [Certification professionnelle pour adultes : prise en compte des acquis](#) » a élaboré sous la direction de la CFQA un concept dans l'optique de développer des processus ainsi que des critères d'éligibilité uniformes entre les cantons et d'encourager l'échange et la sensibilisation de toutes les personnes et institutions impliquées.

La nouvelle Conférence tripartite de la formation professionnelle dès 2021

Les priorités de la future Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP), qui remplace l'organe de pilotage, ont été largement thématiques. À cette fin, le secrétariat de la nouvelle CTFP a élaboré divers documents réglant le cadre de travail de la conférence pour que celle-ci soit opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2021. Un concept de communication est en cours d'élaboration et un programme annuel de travail a été approuvé par l'organe de pilotage lors de sa dernière séance. Les travaux de la CTFP se focaliseront sur le mandat du Sommet national de la formation professionnelle 2020 concernant l'optimisation des processus et des mécanismes d'incitation. Concrètement, la CTFP poursuivra les travaux sur la base du rapport présenté au Sommet national, qui a priorisé les thèmes suivants :

- problèmes d'efficacité et mauvaises affectations au niveau du développement des professions;
- financement des cours interentreprises ;
- financement des procédures de qualification.

Ces thèmes, qui occuperont l'année prochaine tous les organes de la nouvelle gouvernance de la formation professionnelle à tous les niveaux, permettront d'impliquer largement l'ensemble des acteurs concernés. La CTFP s'engage en outre pour le développement de la formation professionnelle. La priorité sera donnée aux projets menés dans le cadre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 » et à l'examen de nouveaux thèmes.

Contact et informations complémentaires

www.formationprofessionnelle2030.ch

« Formation professionnelle 2030 » – une initiative des partenaires de la formation professionnelle pour le développement de la formation professionnelle

